

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **3 (1874)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE.

PRUSSE. — Un très-grand nombre d'inspecteurs d'écoles ont été mis en disponibilité à cause de leurs convictions catholiques, écrit-on des bords du Rhin.

Dans les écoles, on pousse à pleines voiles vers le déisme. Le ministère fait disparaître des classes tout ce qui rappelle le christianisme positif ; on interdit l'assistance des enfants à la messe ; on recommande les livres sans cachet confessionnel ; on cherche à substituer à l'élément religieux un fétichisme guillaumin vraiment ridicule ; l'école élémentaire ne sera bientôt plus qu'une fabrique de soldats, dans laquelle la gymnastique obligatoire sera devenue la branche principale d'enseignement. Le 2 septembre doit avoir lieu dans toutes les écoles la fête de Sedan. A cette occasion les hauts faits de l'empereur Guillaume et de son armée doivent être racontés aux enfants.

Mais en attendant, on laisse mourir de faim les instituteurs dont les cadres se vident de plus en plus. Actuellement il manque environ 4000 instituteurs, et une grande partie des religieuses mises à la porte des écoles publiques n'ont pu encore être remplacées par des institutrices séculières. Que fait-on pour augmenter le nombre des instituteurs ? On cherche à les corrompre dans l'exercice de leurs droits de citoyens ; malheur au régent qui ne donne pas sa voix aux créatures du gouvernement ! Pour lui, plus d'avancement, plus de gratification, mais vexations interminables, surtout, si, dans les listes officielles, on le voit figurer comme *ultramontain*. En Prusse, un instituteur qui a trop de conscience ou trop de dignité native pour fouler aux pieds ses convictions les plus sacrées, se hâte de quitter un emploi qui le suppose machine ; il se fait laboureur, fabricant, commerçant. Cela se voit tous les jours.

Quant aux écoles moyennes, ce sont les sciences naturelles qui doivent supplanter la religion. Au lieu de l'histoire de la création, on fait comprendre à l'enfant qu'il est un *bimane* provenant d'un aïeul *quadrumane*. La physique et la chimie lui font voir que les miracles ne sont que des contes de vieilles femmes.....

On vient de confier la direction des écoles normales catholiques, à des vieux-catholiques. Et, pour attirer du côté libéral les instituteurs encore croyants, on donne pour chefs ou inspecteurs des écoles des catholiques d'Etat ou des reinkensiens, s'ils sont catholiques ; s'ils sont protestants, on leur octroie un inspecteur à la Sydow. Par ce moyen, on obtient des instituteurs comme la majorité de ceux qui se trouvaient naguère réunis au congrès à Breslau, où les scandales ont abondé.

La librairie **BAUDÈRE**, à Bulle, toujours fournie d'un grand assortiment de livres et de matériels d'école est recommandée à MM. les Instituteurs et aux Commissions d'école.